

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2026

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de LECTRA s'est tenue le 29 avril 2026 à 9h30 à l'InterContinental Paris Champs-Élysées Etoile, 64 avenue Marceau, 75008 Paris. Elle s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général. Les fonctions de scrutateurs ont été assurées par Monsieur Jérôme Viala et la SICAV LLM chez LLM et Associés représentée par Jean-Pierre Leveille. Anne Borfiga, Secrétaire générale, a été désignée en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale.

Le quorum s'est établi à 90,688 %, soit 34 481 855 actions sur le nombre total de 38 022 357 actions ayant le droit de vote et 34 481 855 voix pour 417 actionnaires, dont 257 ont voté par correspondance, 138 ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée, 2 ont été représentés et 20 ont participé physiquement à la réunion.

Toutes les résolutions ont été adoptées, à l'exception de la 17^{ème} résolution, qui a été rejetée.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025 ont été approuvés (1^{ère} et 2^{ème} résolutions) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 0,35 € par action (4^{ème} résolution). Le dividende sera mis en paiement le 6 mai 2026.

L'Assemblée générale a également donné quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025 (3^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a approuvé les cinq résolutions relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et portant sur :

- les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025 (5^{ème} résolution) ;
- les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 à Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général de la Société (6^{ème} résolution) ;
- la fixation du montant global annuel de la rémunération des Administrateurs (10^{ème} résolution) ;
- la politique de rémunération de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2026 (11^{ème} résolution) ; et
- la politique de rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2026 (12^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a renouvelé le mandat d'Administratrice de Madame Hélène Viot-Poirier et a nommé Messieurs Christophe Gégout et Fiorangelo Salvatorelli en tant qu'Administrateurs de la Société, pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolutions).

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration est composé de neuf Administrateurs, dont quatre femmes et cinq hommes, six Administrateurs sont indépendants.

L'Assemblée générale a également approuvé la nomination de Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations comptables et financières et la nomination de Ernst & Young et Autres en tant que Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2032 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031 (13^{ème} et 14^{ème} résolutions).

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, pour toutes les finalités autorisées par la réglementation applicable (15^{ème} résolution).

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions à des salariés de la Société ainsi qu'à des salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe Lectra (16^{ème} résolution).

La résolution portant sur la délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation du capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise a été rejetée, conformément à la recommandation du Conseil d'administration (17^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation d'actions propres (18^{ème} résolution).

Par ailleurs, l'Assemblée générale a ratifié la modification de l'article 20 des Statuts « Représentation et admission aux Assemblées », décidée par le Conseil d'administration du 26 février 2026, afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions légales relatives à la date d'enregistrement (« *record date* ») (19^{ème} résolution).

Enfin, l'Assemblée a conféré tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prescrites par la loi (20^{ème} résolution).

Les résultats détaillés des votes, la présentation aux actionnaires, le replay ainsi que tous les documents relatifs à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2026 sont disponibles sur le site de Lectra :

[LECTRA - Assemblées générales](#)

La prochaine Assemblée générale annuelle aura lieu le jeudi 29 avril 2027.